

M. C.
13 Avril 22.



Le Conseil Académique du Canton de Vaud,
Au Conseil d'Etat

Très Honorés
Messieurs le Landammann
et Conseillers d'Etat!

LAUSANNE, le 17 Mars — 1822.

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport
Annuel que nous sommes appelés à vous faire sur
les établissements d'Instruction publique, et dans
le quel nous devons vous faire connaître tout ce qui
est passé d'essentiel quant à ces établissements dès
le 1^{er} Avril 1821, au 31 Mars de l'année suivante.

I.
Écoles.

A. Dedoublement.

Le nombre des écoles
a éprouvé quelques changements, soit par suite
du mouvement progressif ou rétrograde de la
population de quelques écoles, mouvement qui dans
quelques endroits a permis de supprimer des
sous-maîtres, tandis qu'ailleurs il en a rendu
l'établissement nécessaire, soit par suite de
l'introduction de la méthode d'enseignement mutuel
dans les écoles de quelques communes.

Le sous-maître de l'école de Dalsins a été
supprimé. Il en a été établi à Bény (près de
Mezières), à Ormont dessus, à Provenç, dans le
hameau du lieu, et à Mailliens. Il a été établi
une maîtresse d'école pour les filles de Constantine
et Montmagny.

Les sous-maîtres qui existaient dans les écoles de
Mailliens et de Farnes, ainsi que dans l'école réformée

de

Moment par l'avancement de celui qui la
deservait à la place de Principal du Collège de
Nyons. —

Notre a aussi une Classe Latine dont le
Régens a obtenu un bon témoignage. —

IV.

Collège Académique

A. Régens.

L'Académie nous a fait connaître que dans le
Grabeau des Régens du Collège Académique, —
le quel a eu lieu en mai 1821, Messieurs les
Régens ont été en général fort approuvés.

Mr. le Ministre Vasehond Régent de la 4^{me}
Classe, ayant été avancé à une Cure, a été
remplacé par Mr. Guisan ci-devant Principal
du Collège de Nyons. Il est entré en fonctions
immédiatement après le 1^{er} Janvier de l'année
courante.

B. Gymnastique.

Les Exercices de Gymnastique sont fréquentés
par 30 - Écoliers. Il serait à désirer qu'il y
eût plus d'ordre dans cette partie; les Écoliers
envisagent ces Exercices comme une récréation;
et ils ont raison sans doute; mais ils oublient
trop que cette récréation doit être soumise à une
règle exacte, néanmoins on doit rendre justice
au zèle avec lequel le Maître chargé de ces
fonctions, s'en acquitte, ainsi que de ce qui a
rapport

111

rapport aux Exercices Militaires; et si les uns et les autres de ces Exercices ne remplissent pas pleinement leur but, ils le remplissent du moins en grande partie.

C. Écoliers.

Les Écoliers sont au nombre de
 48 dans la 1^{ère} Classe,
 31. ————— 2^e,
 39. ————— 3^e,
 35. ————— 4^e,
 32. ————— 5^e.

L'Académie a annoncé qu'elle était satisfaite de l'état du Collège; ce qui doit sans doute s'entendre d'une manière générale et avec les exceptions aux quelles on doit s'attendre, vu le grand nombre des Écoliers, et la légèreté naturelle à leur âge. —

La place de Maître de Langue Allemande avait été conférée à Mr. Fraty qui dans les examens s'était montré versé dans la littérature allemande; après quelques hésitations, il a renoncé à cette place qui se trouve ainsi encoeur vacante. Un Nouveau concours est ouvert actuellement. —

Il a été fait un Règlement pour la place de Maître de Dessin, et l'on s'occupera du choix d'un Maître dès que le local destiné aux Leçons de Dessin sera préparé. —

V. Académie.

V. Académie.

A. Mineralogie.

Le Cabinet de Mineralogie est placé dans le Musée, dont l'Académie a fait faire un examen par une commission. Le rapport que lui a fait cette commission sur l'état du Musée et sur les soins qu'il donne Messieurs Chavannes Professeur et Lardoy, a été très satisfaisant. Le Musée enrichi par des dons qui attestent l'intérêt que nos Concitoyens prennent à ces établissements.

B. Instruments.

Les Instruments d'Astronomie attendent encore la construction d'un Observatoire, construction qui ne serait pas très dispendieuse, mais qui exige un local commode. Les Instruments sont provisoirement déposés chez le Professeur de Mathématiques et d'Astronomie; ils ont été examinés et trouvés très bien soignés. Ils n'ont sans doute pas encore toute la ~~utilité~~ utilité qu'ils pourront avoir quand ils seront placés dans un Observatoire, mais ils mettent du moins le Professeur à même de faire connaître aux Etudiants les principaux Instruments dont il est appelé à parler dans ses leçons d'Astronomie et dont une description ne peut donner qu'une idée incomplète. —

Le Cabinet de Physique a aussi été trouvé en bon état, de même que le Cabinet et le Laboratoire de Chimie. Les Professeurs qui doivent se servir des Instruments et appareils existants dans ces Cabinets et le Laboratoire, les soignent convenablement.

— Les

Les deux appareils Voltaïques et l'appareil d'Ampère, que le Conseil d'Etat par sa lettre du 11 février — dernier, a autorisé les Professeurs à faire venir de Paris, ne sont pas encore arrivés. —

C. Cours de Zoologie.

Mr. Chavannes Professeur honoraire de Zoologie a donné ce cours, conformément à l'invitation du Conseil d'Etat en date du 1^{er} 8^{bre}, un Cours de Zoologie, qui n'est pas encore terminé; Il est suivi par environ 30 Etudiants qui ont profité avec empressement de ce moyen d'Instruction que le Conseil d'Etat veut bien leur procurer. —

L'examen extraordinaire que le Proposant — Leresche a subi le 23^e 8^{bre} dernier, en présence de l'Académie et d'une Assemblée nombreuse sur diverses Matières relatives à la Zoologie a prouvé, et l'utilité que ces Etudiants avaient retirés du Cours donné l'hiver précédent par Mr. le Professeur Chavannes, et les avantages réels que les Etudiants en général peuvent retirer des Cours de ce — Professeur. —

D. Cours d'Economie Politique.

Le Conseil d'Etat ayant décidé en 8^{bre} dernier, qu'un Cours d'Economie Politique serait donné — par Mr. le Ministre Berger, le quel Cours — devait commencer au Mois de Décembre et finir à la fin de May prochain; Mr. Berger a commencé ce Cours à l'époque prescrite et le continue. Il a eu jusqu'à présent pour — Auditeurs 18 Etudiants tant de Théologie que de Philosophie, et cinq autres personnes. Mr. —

 Berger

Berger à l'époque des lectures du Mois de Mars dernier, a rendu à l'Académie un témoignage satisfaisant sur les étudiants qui suivaient ce Cours. Nous sommes persuadés que Mr. Berger avantageusement connu par les examens qu'il subit en 1817, pour la Chaire de Philosophie aura répondu à ce que le Conseil d'Etat attendait de lui; mais son Cours n'étant pas terminé nous n'avons pas des données suffisantes pour émettre une opinion prononcée sur le mérite de son Cours, et sur l'utilité qui pourra en résulter.

E. Professeurs.

La Copie du Procès Verbal de la séance qui a eu lieu le 30 Juillet 1821, pour le Grabau, doit vous avoir été transmise dans le tems. Le Registre relatif à cet objet n'est pas à notre disposition (Règlement pour l'Académie § 224) mais il est à notre connaissance que les Professeurs ont donné les Cours qu'ils sont chargés de donner. Mr. le Professeur Struve continuant d'être Malade, est remplacé pour les Leçons de Chimie et de Minéralogie par Mr. Merjanton qui s'acquitte avec biele de cette tâche.

La Chaire de Droit Naturel et de Procédure civile et Criminelle est encoi vacante. Un premier concours pour cette Chaire avait été ouvert sans succès; Un second concours a été ouvert; Un seul candidat s'est présenté; Mais les examens n'ont pas encoi eu lieu. Il a été pourvu à ce que l'enseignement des objets importants de cette Chaire ne fût pas suspendu. Le Cours de Droit Naturel est donné par Mr. Comte, et le Cours de Procédure par Mr. de la Harpe Membre du Tribunal d'Appel. Le choix de ces hommes savans prouve l'intérêt que le Conseil d'Etat a

~~Mis~~ Mis

Mis à ce que ces objets des études Académiques — fussent enseignés avec avantage pour les étudiants, et nous ne doutons pas que les progrès de ceux-ci et leurs succès dans les examens qu'ils pourront être appelés à subir ne confirment pleinement ce Jugement Anticipé. —

Mr. Monnard Professeur de Littérature Française ayant été dans le cas de faire une absence de trois ou quatre semaines, l'Académie a pris des Mesures suffisantes pour que l'Instruction des étudiants ne souffrit point de son absence.

Les Chaires d'Interprétation des Livres Saints a été conférée à Mr. le Pasteur Cesar Dufournes — le quel a été installé le 1er jour dernier, et a commencé ses fonctions immédiatement après; Avantageusement connu par la manière dont il avait rempli pendant plusieurs années les fonctions Ecclésiastiques; Inspirant un sentiment vif d'intérêt par l'affection filiale qu'il avait témoignée au respectable Pasteur dont il avait été suffragant; Il a montré dans ses examens qu'il un caractère estimable et de l'amour de la Religion, il joignait un grand fonds de connaissances, et nous espérons que l'étude des Langues Orientales et des Antiquités Judaïques sur laquelle feu Mr. le Professeur Bridel avait si semer quelques fleurs, ~~sera~~ continuera par les soins de Mr. Dufournes — d'offrir de l'attrait aux étudiants de Théologie.

F. Etudiants.

Dans le rapport que l'Académie nous a fait en février dernier, elle a rendu en général un témoignage avantageux aux étudiants des divers Auditoires. Il paraît que la plupart d'entre eux montrent un bon esprit et une louable Emulation. —

— A l'Auditoire

19

L'Auditoire de Théologie était composé de 57 Etudiants dont quatre des Vallées du Siémont, et un absent par congé.

9 Etudiants composaient l'Auditoire de Droit, 57 composaient celui de Philosophie. Dans ce nombre étaient compris un Etudiant des Vallées du Siémont, et 3 Etudiants absents par congé.

56 Etudiants composaient l'Auditoire de Belles-Lettres. —

G. Bibliothèque.

La Revue générale de la Bibliothèque a été faite à l'époque prescrite par le Règlement pour l'Académie. La Commission nommée à cet effet par l'Académie lui a fait un rapport très satisfaisant sur l'état où elle a trouvé ces établissements.

Le fonds Capital qui était le 30 Juin 1820, de 48,392 fr. outre un solde de 3039 fr. 9 bts 7/2 rappes dû par le Bibliothécaire en Chef, s'est trouvé le 30 Juin 1821, — de 45592 fr., outre un solde de 4628 fr. 9 bts 7/2 rappes dû par le Bibliothécaire; Mais il était dû à celui-ci ensuite du Compte ordinaire — 2179 fr. 7 bts 1 rap; en sorte que le solde effectif était de 24419 fr. 2 bts 6 1/2 rappes. —

Cette diminution des fonds de la Bibliothèque provient de l'achat des Instruments d'Astronomie, dont la majeure partie ont été acquittés du 1^{er} Juillet 1820, au 30 Juin 1821, et qui — Conformément à la décision contenue dans la lettre du Conseil d'Etat du 20^e février 1818, ont

= dû

ou être payés sur les fonds de la Bibliothèque.

La somme employée pour l'achat de livres de
le 1^{er} Juillet 1820, au 30 Juin 1821, a été de
1263 fr. —

Le nombre des volumes achetés a été de 236, —
ce qui avec huit volumes donnés, porte à —
16767 volumes, le nombre total des livres
de la Bibliothèque. —

II. Caisse des Arrérages.

Le fonds Capital de la Caisse des Arrérages,
qui, le 30 Juin 1820, était de 14910 fr. 765 gr.
S'est trouvé le 30 Juin 1821, de 17142 fr. 765 gr.

Il a été livré pour prix ordinaires, 343 fr. 465 gr.
et pour prix extraordinaires, 162 fr. 9 bats.

Les prix extraordinaires accordés à la fin
de 1821, ensuite d'examens spéciaux sur
l'Histoire de la Suisse, sur la Littérature
Française, et sur la Zoologie ne sont pas
compris dans cette somme. —

V. Objets Ecclésiastiques.

Seize candidats ont obtenu en Juillet dernier,
la consécration au S^t Ministère. L'un d'eux
est des Vallées du Némont; Trois d'entre eux
occupent actuellement des places de Principal
dans les Collèges de notre Canton; Un

— 17me

Quatrième) occupe une place de Second Régent?
 Ce qui concerne les suffragans et les autres
 objets ecclésiastiques n'est pas dans le cercle
 de nos attributions. -

Recevés, Très Honorés Messieurs le
 Landammann et Conseillers d'Etat, -
 L'assurance de nos respects !

Le Vice Président du Conseil
 Académique

A. Lüscher

Le Secrétaire

G. Vulliamoz

